



AZAY-SUR-CHER

DOSSIER D'INSCRIPTION RESTAURATION – TRANSPORT SCOLAIRE 2025-2026

Chers parents,

Ce dossier d'inscription aux activités périscolaires ne concerne que l'inscription aux services proposés par la Municipalité soit :

- La restauration scolaire,
- Le transport scolaire.

Vous pouvez soit le télécharger, le compléter, le signer et le retourner par mail à accueil@mairie-azaysurcher.fr accompagné des pièces demandées, soit le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou l'adresser par voie postale.

Vous êtes invités à consulter également le règlement de la pause méridienne, des restaurants scolaires et du transport scolaire.

La restauration scolaire fonctionne les jours de classe, de 12h à 13h30 et concerne les écoles élémentaire et maternelle. Pendant la pause méridienne et le déjeuner, les enfants sont placés sous la responsabilité d'une équipe constituée d'agents municipaux qualifiés (ATSEMS et personnel communal pour la maternelle) ainsi que d'agents communautaires en ce qui concerne le restaurant scolaire élémentaire. Des bénévoles accompagnent également les enfants durant le déjeuner.

S'agissant du transport scolaire, il vous appartient, de procéder également à l'inscription en ligne de votre enfant, sur le portail du Conseil Régional : <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/transports-scolaires/inscriptions/>

Pour l'inscription à l'accueil périscolaire et de loisirs des mercredis et des vacances vous devez vous rendre sur le portail famille dédié accessible sur le site internet de la Communauté de Communes Touraine Est Vallées : <https://www.touraineestvallees.fr/espace-famille/>

Pour de plus amples renseignements, le service municipal est à votre disposition au secrétariat de mairie ou par téléphone au 02 47 45 62 40.

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent une très bonne rentrée scolaire.

Janick ALARY
Maire

Aline VIOLANTE
Adjointe à l'enfance, école, jeunesse,
CMJ et jumelage jeunes

**UN DOSSIER PAR FAMILLE À REMETTRE EN MAIRIE
IMPERATIVEMENT AVANT LE 16 MAI 2025
(les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte)**

Documents à joindre à ce dossier :

- Photographie
- Copie du livret de famille
- Attestation d'assurance scolaire (nominative 1/enfant)
- Mandat SEPA + RIB (obligatoire à renouveler même si déjà prélevé l'année précédente)

Si vous êtes concernés :

- Copie de jugement de divorce ou séparation
- Calendrier de garde alternée

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h
et sur rendez-vous de 14h à 17h.

Ce dossier est à disposition sur le site de la mairie
<https://www.azaysurcher.fr/affaires-scolaires/>

Mairie d'AZAY-sur-CHER – 17 Grande Rue – 37270 AZAY-SUR-CHER

Tél : 02 47 45 62 40 – Fax : 02 47 45 62 49

Courriel : accueil@mairie-azaysurcher.fr – Site : www.mairie-azaysurcher.fr – Appli mobile : [appcom.xyz](https://play.google.com/store/apps/details?id=com.appcom.xyz)

AUTRES PERSONNES (à l'exclusion de tout mineur) AUTORISÉES À VENIR CHERCHER MON/MES ENFANT(S) POUR TOUTES ACTIVITÉS ET À CONTACTER EN CAS D'URGENCE.

NOM	Prénom	Qualité (1)	Adresse	N° Téléphone

Seules les personnes autorisées pourront prendre en charge votre (vos) enfant(s) sur présentation d'une pièce d'identité. Il est vivement conseillé de prévenir par téléphone en cas d'imprévu.

(1) Préciser s'il s'agit de grands parents, d'assistantes maternelles...

PAIEMENT DES ACTIVITES

Facturation

Vous recevrez directement de la Trésorerie un AVIS DE SOMMES A PAYER remplaçant votre facture de restauration et transport scolaire qui ne vous sera plus transmise par mail ou papier.

Prélèvement automatique

Je souhaite bénéficier du prélèvement automatique : Oui Non

Si oui, merci de compléter le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et de fournir un Relevé d'Identité Bancaire.

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) M. /Mme

certifie avoir pris connaissance des Règlements Intérieurs des services auxquels j'ai inscrit mon (mes) enfant (s) et à en accepter les conditions. (Les règlements sont affichés aux accueils, consultables en Mairie et sur le site internet de la commune ou/et de la Communauté de Communes Touraine Est Vallées.)	Oui <input type="checkbox"/>
autorise l'utilisation de l'image de mon enfant sur les supports municipaux et/ou intercommunaux dans le cas où l'activité à laquelle il a participé pourrait être filmée ou photographiée.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
accepte de recevoir des informations par mail.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

ASSURANCE SCOLAIRE

Nom et adresse de la compagnie :

N° contrat :

Je m'engage à fournir une copie de l'attestation d'assurance scolaire couvrant la période de :
septembre 2025 à août 2026 au plus tard le 30 septembre 2025.

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) (responsable légal 1) (responsable légal 2)
de ou des enfants

déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche de renseignements et nous engageons à signaler tout changement de situation familiale, de coordonnées, de quotient familial....

Fait à, le .../.../2025

Signature obligatoire des deux représentants,

Responsable légal 1 : (Indiquer NOM et prénom valant signature) Responsable légal 2 : (Indiquer NOM et prénom valant signature)



Année Scolaire 2025-2026

Dossier d'inscription aux services périscolaires

FICHE D'INSCRIPTION DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Lieu de naissance :

Classe 2025-2026 :

S'il bénéficie d'une dérogation scolaire (Cocher ici)

SERVICES PÉRISCOLAIRES MUNICIPAUX

Merci de vous reporter à la page " Informations 2025-2026 avant de cocher les cases correspondantes à votre choix

Restaurant scolaire	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Fréquentation au planning
					Fournir obligatoirement le planning avant le 25 du mois précédant ou le jeudi précédant la semaine de fréquentation
Régime alimentaire : (à préciser)			Allergie alimentaire : (Fournir un certificat médical)		
Votre enfant bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) :					
Un P.A.I doit être reconduit chaque année scolaire : le dossier est à demander à la Directrice de l'école.					

Transport scolaire	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	N'oubliez pas de procéder à l'inscription (obligatoire) sur le portail du Conseil Régional : www.remi-centrevaldeloire.fr avant le 7 juillet 2025
Aller					
Retour					
Arrêt:	(nom de l'arrêt à préciser)		<input type="checkbox"/> CIRCUIT 1	<input type="checkbox"/> CIRCUIT 2	

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e) M./Mme responsable légal autorise mon enfant agé de 7 ans

et plus : à rentrer seul au domicile à la descente du car.

Fait à, le

Responsable légal 1:

Responsable légal 2 :

(indiquer NOM et Prénom valant signature)

INFORMATIONS UTILES 2025-2026

1 - Restaurant scolaire

Tarifs: se reporter à la délibération en vigueur à la rentrée 2025/2026

A titre informatif, les tarifs en 2024/2025 sont:

4€ pour un enfant fréquentant le restaurant scolaire

3,70€ pour 2 enfants fréquentant le restaurant scolaire

3,10€ pour 3 enfants fréquentant le restaurant scolaire (familles nombreuses et PAI)

4,10€ pour repas exceptionnel

Les menus sont affichés dans les écoles et consultables sur le site internet ainsi que le **règlement de la pause méridienne, des restaurants scolaires et du transport scolaire,**

Les factures ne sont ni éditées, ni envoyées aux familles, Au lieu et place de la facture, la famille reçoit un avis de sommes à payer, à terme échu, adressé par la trésorerie auprès de laquelle vous réglerez directement les sommes dues.

Le mandat de prélèvement SEPA ci-joint doit être complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire, même si vous êtes déjà prélevé.

En plus des moyens de paiements habituels, la trésorerie propose, également, un règlement par carte bancaire via le service de paiement en ligne TIPI mis à disposition par la DGFiP avec les identifiants fournis sur l'avis de sommes à payer
Autre possibilité : par Carte Bancaire ou en numéraires auprès des buralistes agréés (liste sur le site internet).



2-Transport scolaire

Depuis septembre 2017, la Région Centre-Val de Loire a pris la compétence en matière de transport scolaire et prend en charge la gratuité pour tous les élèves, à l'exception de frais de dossiers.



Les inscriptions au transport scolaire se font en ligne sur le site régional www.remi-centrevalde Loire.fr / rubrique Transports scolaires / Inscriptions entre le 8 juin 2025 et le 8 juillet 2025 (dates à confirmer)

Au-delà du 8 juillet, une pénalité de 15 euros par élève sera appliquée, dans la limite de 30 euros par famille.

Cette inscription sera acceptée dans le circuit demandé en fonction du nombre de places disponibles.

Toute inscription au-delà de la date limite prévue ne pourra être garantie pour le jour de la rentrée.

Pour renouveler une inscription, vous pouvez accéder à vos données personnelles avec l'identifiant inscrit sur la carte de transport de votre enfant. Si vous avez perdu le mot de passe, il vous est possible de le récupérer sur le site Rémi.

Il est important de conserver l'actuelle carte billettique nominative de votre enfant, celle-ci sera automatiquement réactivée et mise à jour en septembre 2025 après une première validation dans le car. Elle devra être présentée à chaque montée dans le car.

Lors de cette inscription, les familles ont accès au paiement en ligne pour régler directement par carte bancaire les 25€ de frais de gestion par élève, plafonnés à 50€ par famille. A défaut, vous recevrez un avis de sommes à payer.

Pour une nouvelle inscription, n'oubliez pas de télécharger la photographie nécessaire à l'établissement de la carte que la région vous adressera directement à votre domicile avant la rentrée scolaire.

En cas de perte ou vol de la carte de transport, un duplicata sera délivré moyennant une somme de 15 euros par élève.

Cette formalité accomplie, vous devez néanmoins **compléter la fiche d'inscription "mairie" jointe,** afin qu'ultérieurement, l'inscription définitive soit validée par les services communaux.

L'un des parents d'un enfant de maternelle (ou toute personne habilitée et nommément précisée) doit impérativement être présent à la montée et à la descente du car. A défaut, l'enfant sera déposé en mairie ou au pôle enfance si celui-ci y est inscrit.

Les circuits et les horaires sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune www.mairie-azaysurher.fr/
Ces informations sont également disponibles sur le site Rémi de la Région Centre Val de Loire.

Les horaires définitifs seront affichés aux points d'arrêt fin août.

